

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 11 décembre 2017, à 19 h 30, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Stéphane Williams, messieurs les conseillers Mathieu Daviault, Robert Gagnon et Michel Martel ainsi que madame la conseillère France Gosselin.

Étaient absent(e)s : Mesdames les conseillères Vicky Langevin et Marie-Ève Tanguay

Étaient également présent(e)s : La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Carmen McDuff.

Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du conseil, y compris les membres absents à l'ouverture de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Stéphane Williams, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

376-12-17

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du lundi 11 décembre 2017 à 19 h 30

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du lundi 11 décembre 2017 à 19 h 30, tel que présenté, celui-ci étant identique à celui figurant à l'avis de convocation de la séance extraordinaire du conseil, à savoir :

1. Ouverture de la séance extraordinaire par le président de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du lundi 11 décembre 2017 à 19 h 30

3. Greffe et réglementation

3.1 Adoption – Règlement 754-00-2018 décrétant les taux de taxation et les compensations pour l'année 2018 et abrogeant le Règlement 745-00-2017

4. Période de questions

5. Levée de la séance

5.1 Levée de la séance extraordinaire

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. GREFFE ET RÉGLEMENTATION

377-12-17

3.1 Adoption – Règlement 754-00-2018 décrétant les taux de taxation et les compensations pour l'année 2018 et abrogeant le Règlement 745-00-2017

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 novembre 2017 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Martel
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon
ET RÉSOLU

D'ADOPTER, tel que présenté, le Règlement 754-00-2018 décrétant les taux de taxation et les compensations pour l'année 2018 et abrogeant le Règlement 745-00-2017.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce le début de la période de questions.

Aucune question n'est posée par les personnes présentes.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

378-12-17

5.1 Levée de la séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin
ET RÉSOLU

DE LEVER la séance à 19 h 35.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Je, Stéphane Williams, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.